

REDACTION :

BOULEVARD, 68, rue des Fabriciens (sur le place du Trichon)

TOURCOING, rue VERVÉ, 19

Bureau administratif

BOULEVARD, 68, Lille

LIRE PLUS LOIN : Un drame passionné à Arras.

OPINIONS La République et le Concordat

Je n'ai pas donné assenti que je l'ai voulu la suite promise à mon article initial; une solution éminente. Il convient donc que je reprenne ici les lignes principales.

Je révisais : « Le journal Combes a déclaré, en prenant le pouvoir, qu'il se tenait à la politique concordataire et ne croyait pas avoir le ministère de faire la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Plus récemment, à la tribune du Sénat (quelques jours plus tard), je n'aurais eu qu'à ajouter trois mots : et de la Chambre, le Président du Conseil a déclaré qu'il ne dénoncerait le Concordat que s'il y était forcé par l'attitude du clergé.

« Le jour où le Gouvernement français voudrait sérieusement rompre le pacte plus ou moins scélérat, le signataire, dans l'intérêt nécessaire au Saint-Siège s'il entend appliquer le Concordat. Ce serait la question la plus délicate en France. »

« Le fait d'abord savoir ce qu'est le Concordat. Il faut être exact en pareille matière, et je ne tenterai pas d'imposer ma modestie autorité. Je prendrai un ouvrage élémentaire, et à l'auteur d'un tel ouvrage (c'est incontestable) et qui est un guide absolument impartial et sûr.

M. Laferrère (Bassal sur l'histoire du droit français, Act. II, p. 383), écrit que « le premier Consul laissait dans l'ombre l'antagonisme suppression des ordres monastiques ; il ne voulait qu'un clergé séculier, des prêtres ayant des fonctions dans un diocèse, mais ne voulant pas d'Aguesseau et son état de 1749 sur les acquisitions des biens de nouveau droit sur la propriété ecclésiastique, comme la déclaration de Bossuet dans ses célèbres articles de 1689 servaient de fondement à la nouvelle église gallicane et à l'enseignement catholique. »

Ainsi, Bossuet et d'Aguesseau sont les véritables inspirateurs du traité Bénédictin et de l'Etat. L'Etat veut une église nationale ; il a la haute police des cultes, et il est le protecteur de l'Eglise.

« Les membres du clergé, comme les autres citoyens, doivent obéir aux lois nationales et pour qu'ils soient instruits dans cette doctrine essentielle, la base de l'enseignement dans les séminaires, est la déclaration de Bossuet, les quatre articles de 1682.

« Cette déclaration fameuse rédigée par l'évêque de Meaux et adoptée par une assemblée composée d'évêques et d'ecclésiastiques députés de tous les évêchés de France, se compose de quatre articles dont le premier affirme que le Pape et l'Eglise elle-même ont le droit de punir et de déposer, ce qui est le droit que le Pape a exercé au cours des siècles, le second, que le pouvoir des conciles généraux est supérieur au pouvoir du Pape, suivant les décrets du concile de Constance ; le troisième, que les canoniques généraux dans l'Eglise, que les règles, les usages, les institutions, les statuts du royaume et de l'Eglise gallicane doivent rester inviolables ; quatrième, que le Pape n'a le droit de déposer, d'absoudre et d'interdire que lorsqu'il est confirmé par le consentement de l'Eglise.

LE CARNET D'UN CITADIN

Recommandations d'évêque

M. Turinaz n'est pas comme les fils sages qui font peu parler d'eux. L'évêque de Nancy appartient à la catégorie des hommes aimés à parler ; et se mettra en peine, à appeler sur eux, le plus souvent possible, l'attention de leurs contemporains.

« La vie n'est qu'une comédie. A quoi bon vouloir en faire un drame ? Cette question est posée au commencement de tout un mariage qui, après une union de plusieurs années, vient d'éprouver la nécessité d'une séparation.

« On a vu récemment un évêque français, en faisant cette chose énorme et si simple, cependant : un divorce prononcé par la justice civile. C'est ce qu'on appelle un divorce civil. C'est ce qu'on appelle un divorce civil.

« On a vu récemment un évêque français, en faisant cette chose énorme et si simple, cependant : un divorce prononcé par la justice civile. C'est ce qu'on appelle un divorce civil. C'est ce qu'on appelle un divorce civil.

« On a vu récemment un évêque français, en faisant cette chose énorme et si simple, cependant : un divorce prononcé par la justice civile. C'est ce qu'on appelle un divorce civil. C'est ce qu'on appelle un divorce civil.

« On a vu récemment un évêque français, en faisant cette chose énorme et si simple, cependant : un divorce prononcé par la justice civile. C'est ce qu'on appelle un divorce civil. C'est ce qu'on appelle un divorce civil.

« On a vu récemment un évêque français, en faisant cette chose énorme et si simple, cependant : un divorce prononcé par la justice civile. C'est ce qu'on appelle un divorce civil. C'est ce qu'on appelle un divorce civil.

« On a vu récemment un évêque français, en faisant cette chose énorme et si simple, cependant : un divorce prononcé par la justice civile. C'est ce qu'on appelle un divorce civil. C'est ce qu'on appelle un divorce civil.

BLOCK-NOTES

SÉPARATION

« La vie n'est qu'une comédie. A quoi bon vouloir en faire un drame ? Cette question est posée au commencement de tout un mariage qui, après une union de plusieurs années, vient d'éprouver la nécessité d'une séparation.

« On a vu récemment un évêque français, en faisant cette chose énorme et si simple, cependant : un divorce prononcé par la justice civile. C'est ce qu'on appelle un divorce civil. C'est ce qu'on appelle un divorce civil.

« On a vu récemment un évêque français, en faisant cette chose énorme et si simple, cependant : un divorce prononcé par la justice civile. C'est ce qu'on appelle un divorce civil. C'est ce qu'on appelle un divorce civil.

« On a vu récemment un évêque français, en faisant cette chose énorme et si simple, cependant : un divorce prononcé par la justice civile. C'est ce qu'on appelle un divorce civil. C'est ce qu'on appelle un divorce civil.

« On a vu récemment un évêque français, en faisant cette chose énorme et si simple, cependant : un divorce prononcé par la justice civile. C'est ce qu'on appelle un divorce civil. C'est ce qu'on appelle un divorce civil.

« On a vu récemment un évêque français, en faisant cette chose énorme et si simple, cependant : un divorce prononcé par la justice civile. C'est ce qu'on appelle un divorce civil. C'est ce qu'on appelle un divorce civil.

« On a vu récemment un évêque français, en faisant cette chose énorme et si simple, cependant : un divorce prononcé par la justice civile. C'est ce qu'on appelle un divorce civil. C'est ce qu'on appelle un divorce civil.

« On a vu récemment un évêque français, en faisant cette chose énorme et si simple, cependant : un divorce prononcé par la justice civile. C'est ce qu'on appelle un divorce civil. C'est ce qu'on appelle un divorce civil.

LES PAVES ÉTRANGERS

LES PAVES ÉTRANGERS

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

LES PAVES ÉTRANGERS

LES PAVES ÉTRANGERS

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

LES PAVES ÉTRANGERS

LES PAVES ÉTRANGERS

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.

« Un projet de loi, déposé par M. G. Lacroix, Amour, Gauthier de Crayeg, Lebaudy, Ruelle, Piand, Laurent Bouffier, Ferdinand Brugère, Argenti, a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre. Il tend à porter le droit de voir les papes par les papes étrangers de 15 à 10 francs (au lieu de 5 francs) et de 100 francs (au lieu de 50 francs) pour les autres.